



**MORVAN**  
sommets & grands lacs  
communauté de communes

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU LUNDI 02 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N°011-7-2023

**OBJET : Décision modificative budgétaire n°1 –  
Budget annexe Saut de Gouloux**

**Date de convocation : 20/09/23**

**Nombre de conseillers : 50**

**En exercice : 50**

**Présents : 38**

- Titulaires : 35

- Suppléants : 3

**Absents : 12**

- Dont représentés : 10

**Votants : 48**

- Pour : 48

- Contre : 0

- Abstention : 0

**N'ayant pas pris part au vote : 0**

### Présents :

- Mesdames Marie-Christine GROSCHE, Christine PIN, Brigitte DUVERNOY, Brigitte GAUDRY, Martine DAOUST, Christiane GADREY, Denise FOUCAULT, Andrée LUTREAU, Danièle PERROT, Marie LECLERCQ, Chantal BERNIER ;

- Messieurs Jean-Luc BLANDIN, Jean-Marie PAUTRAT, Jean-Sébastien HALLIEZ, Emmanuel RABEUX, Patrice GRIMARDIAS, Laurent SOULLARD, André BUTTIGHOFFER, Jean-Max GLORIFET, Jean-Pierre BILLARD, Roman CHARLES, Patrick LOISY, Marc BONNOT, Laurent COTTIN, René BLANCHOT, Fabien BAZIN, Christian PAUL, Eric GALLOIS, Jean-Pierre GIRARD, Christian LETEURTRE, Daniel MARTIN, Patrice JOLY, Laurent LIBRERO, Sébastien DAVIOT, Michel GOBILLON, Abel MOURA, Jean-Michel DUPUIS, Jean-Luc VIEREN ;

**Pouvoirs :** Marc PERRIN à Eric GALLOIS, Chantal-Marie MALUS à Laurent SOULLARD, Yasemin DOGAN KUKUK à Jean-Max GLORIFET, Sandrine DURAND à André BUTTIGHOFFER, Sylvain MATHIEU à Jean-Luc BLANDIN, Eric JUSSIÈRE à Chantal BERNIER, Fabienne PETITRENAUD à Abel MOURA, Philippe DAUVERGNE à Jean-Luc VIEREN, Florence BERLO à Patrice JOLY, Georges FLECQ à Christiane GADREY

**Secrétaire de séance :** Christine PIN

Vu le Code général des Collectivités territoriales notamment l'article L. 1612-11 ;

Vu la délibération n°024-4-2023 du conseil communautaire en date du 13 février 2023 approuvant le budget annexe Saut de Gouloux 2023 ;

Considérant que des subventions ont été enregistrées à tort aux articles 132 et ne sont donc pas rattachées aux biens amortis, il est donc nécessaire de modifier l'affectation budgétaire de ces subventions en les imputant aux articles 131 ;

Considérant qu'une ouverture de crédits supplémentaires est également nécessaire sur ce budget annexe pour régulariser une partie des amortissements ;

### LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. Approuve la décision modificative n°1 du budget annexe Saut de Gouloux comme suit :

Envoyé en préfecture le 18/10/2023

Reçu en préfecture le 18/10/2023

Publié le 18/10/2023

ID : 058-200067890-20231002-011\_7\_2023-BF

SLOW

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
<b>Section d'investissement</b>				
Chap 13 - Art 1321 - Subv d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Etat		403 891,60 €		
Chap 13 - Art 1311 - Subv d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Etat				403 891,60 €
Chap 13 - Art 1322 - Subv d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Région		15 000,00 €		
Chap 13 - Art 1312 - Subv d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Région				15 000,00 €
Chap 13 - Art 1323 - Subv d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Départements		319 147,45 €		
Chap 13 - Art 1313 - Subv d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Départements				319 147,45 €
Chap 13 - Art 1327 - Subv d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Fonds structurels		90 000,00 €		
Chap 13 - Art 1317 - Subv d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Fonds structurels				90 000,00 €
Chap 040 - Art 13911 - Opérations d'ordre de transfert entre section - Amortissements		22 348,00 €		
Chap 040 - Art 28031 - Opérations d'ordre de transfert entre section - Amortissements				22 348,00 €
<b>Total section d'investissement</b>	- €	<b>850 387,05 €</b>	- €	<b>850 387,05 €</b>
<b>Section de fonctionnement</b>				
Chap 042 - Art 6811 - Opérations d'ordre de transfert entre section - Amortissements		22 348,00 €		
Chap 042 - Art 777 - Opérations d'ordre de transfert entre section - Amortissements				22 348,00 €
<b>Total section de fonctionnement</b>	- €	<b>22 348,00 €</b>	- €	<b>22 348,00 €</b>

2. Autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,  
  
René BLANCHOT

Le secrétaire,  
  
Christine PIN